



FICHE 1

Les trottoirs



LES NORMES À RESPECTER

- Dévers:**
- 2 % maximum.
- Hauteur libre:**
- 220 cm minimum.
- Libre passage:**
- 150 cm minimum (largeur à augmenter en fonction du flux piéton*);
 - le plus rectiligne possible.
- Libre passage ponctuel:**
- 1,20 m minimum, sous deux conditions
 - obstacle \leq à 50 cm de long;
 - aire de rotation de 150 cm de part et d'autre de l'obstacle.
- Revêtement:**
- stable;
 - non meuble;
 - avec joints les plus petits possible;
 - non glissant et sans obstacle à la roue.
- Exemples: pavés en béton, pavés en béton autobloquants, asphalte, dolomie compactée, béton lissé, ...

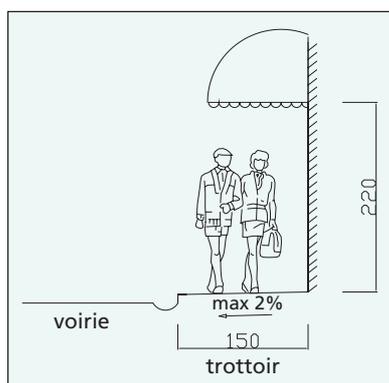
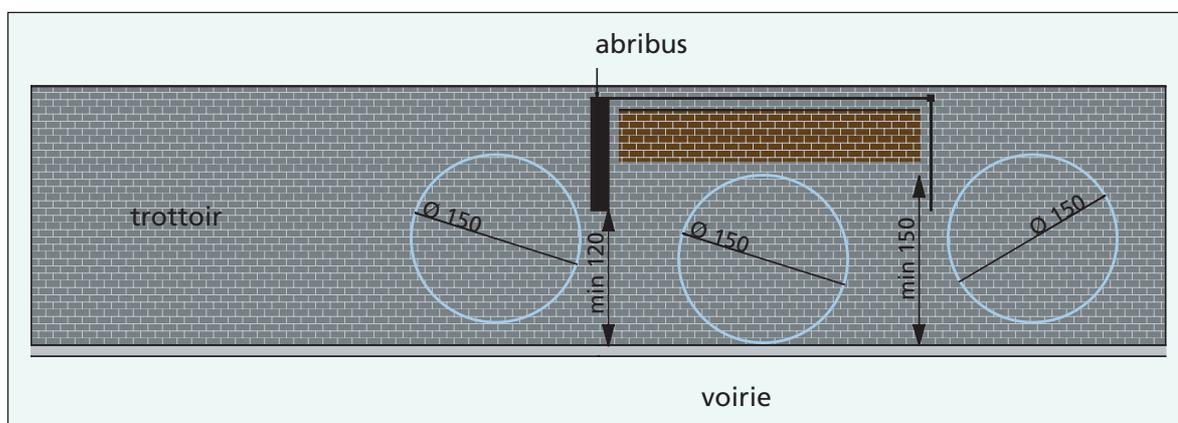


Figure 1: coupe transversale type.

© GAMAH

Figure 2: vue en plan. © GAMAH



(*) Pour le dimensionnement des trottoirs en fonction du flux piéton, se référer au point 3.2 du fascicule *Éléments théoriques*.

Trottoir adapté ▼



Figure 3: exemple d'un aménagement réalisé dans une rue commerçante fort fréquentée, laissant un libre passage important et doté d'un revêtement confortable.

© MET-D 434 (n° 05/5278)

Trottoirs inadaptés ▼



Figure 4: libre passage insuffisant pour les piétons. © Access+



Figure 5: libre passage ponctuel inadapté. © Access+



Figure 6: revêtement inadapté pour les personnes à mobilité réduite. © GAMAH

Dans le cas où des places de stationnement sont disposées perpendiculairement à l'axe du trottoir, on veillera à placer des potelets ou autres éléments ponctuels évitant aux capots des voitures d'empiéter sur le trottoir.



Figure 7: certains véhicules en stationnement empiètent sur les trottoirs, gênant considérablement les personnes à mobilité réduite, notamment.

© GAMAH

On évitera aussi de nombreux changements de niveaux du trottoir, qui rendent le cheminement particulièrement inconfortable (cheminement en ondulation). On privilégiera l'inflexion au droit des traversées, à l'inverse des entrées de garage où la bordure chanfreinée est plus adaptée.
